

# UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Traduction libre en français d'un document  
établi originellement en anglais. En cas de  
différence, seule la version anglaise de ce  
rapport fait foi.

Rapport de l'organe de révision au Conseil  
sur les états financiers consolidés 2019

# Rapport de l'organe de révision

## au Conseil de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

### Rapport de l'organe de révision sur les états financiers consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, comprenant le bilan consolidé, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

#### Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales, aux statuts de UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts de l'UICN ainsi qu'aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b al. 3 CC en relation avec l'article 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Yves Cerutti  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Marcello Stimato  
Expert-réviseur

Genève, le 25 mai 2020

Annexe:

- Comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres en 2019

## **Table des matières**

<b>BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019</b> .....	<b>2</b>
<b>COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019</b> .....	<b>3</b>
<b>COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019</b> .....	<b>4</b>
<b>COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b> .....	<b>5</b>
<i>I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ</i> .....	<i>6</i>
<i>II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS</i> .....	<i>6</i>
<i>III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME</i> .....	<i>13</i>
<i>IV. ACTIFS FINANCIERS</i> .....	<i>14</i>
<i>V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS</i> .....	<i>14</i>
<i>VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION</i> .....	<i>14</i>
<i>VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL</i> .....	<i>15</i>
<i>VIII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES</i> .....	<i>15</i>
<i>IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE</i> .....	<i>16</i>
<i>X. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET</i> .....	<i>16</i>
<i>XI. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES</i> .....	<i>16</i>
<i>XII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i> .....	<i>17</i>
<i>XIII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i> .....	<i>18</i>
<i>XIV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER</i> .....	<i>19</i>
<i>XV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES</i> .....	<i>19</i>
<i>XVI. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES</i> .....	<i>19</i>
<i>XVII. PROVISIONS</i> .....	<i>19</i>
<i>XVIII. REVENU DIFFÉRÉ</i> .....	<i>21</i>
<i>XIX. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE</i> .....	<i>22</i>
<i>XX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS</i> .....	<i>22</i>
<i>XXI. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL</i> .....	<i>23</i>
<i>XXII. REVENUS D'ACCORDS</i> .....	<i>23</i>
<i>XXIII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS</i> .....	<i>23</i>
<i>XXIV. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS</i> .....	<i>23</i>
<i>XXV. FRAIS D'AUDIT</i> .....	<i>24</i>
<i>XXVI. PARTIES LIÉES</i> .....	<i>24</i>
<i>XXVII. PERSONNEL</i> .....	<i>25</i>
<i>XXVIII. BAUX D'EXPLOITATION</i> .....	<i>25</i>
<i>XXIX. GARANTIES BANCAIRES</i> .....	<i>26</i>
<i>XXX. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS</i> .....	<i>26</i>
<i>ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES</i> .....	<i>27</i>

# UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

## BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers de CHF

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs à court terme</b>			
Trésorerie et dépôts à court terme	III	58 229	47 656
Actifs financiers	IV	16 020	16 148
Cotisations à recevoir (nettes)	VI	1 011	1 972
Créances envers le personnel	VII	276	393
Créances envers des organisations partenaires	VIII	367	338
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	IX	9 825	14 465
Paiements anticipés		1 406	1 160
Créances provenant de donateurs		4 497	4 307
Créances provenant des accords de projet	X	18 108	14 686
Créances provenant des accords-cadres	XI	1 417	712
Avances aux organisations hébergées	XVI	307	-
Autres créances		1 669	1 607
<b>Total actifs à court terme</b>		<b>113 132</b>	<b>103 444</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations corporelles (nettes)	XII	27 302	28 817
Immobilisations incorporelles (nettes)	XIII	246	127
<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>27 548</b>	<b>28 944</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>140 680</b>	<b>132 388</b>
<b>PASSIFS ET SOLDES DES FONDS</b>			
<b>Passifs à court terme</b>			
Cotisations des membres perçues d'avance		2 683	1 534
Dettes fournisseurs et charges à payer	XIV	10 782	13 841
Charges sociales à payer		395	69
Avances sur les accords de projet	X	73 313	62 369
Revenu différé non soumis à restriction	XVIII	1 454	709
Revenu différé sur immeubles	XVIII	467	467
Emprunt pour nouvel immeuble	XIX	243	177
Avances des organisations hébergées	XVI	-	496
Autres passifs à court terme		328	598
<b>Total passifs à court terme</b>		<b>89 665</b>	<b>80 260</b>
<b>Provisions</b>			
Projets déficitaires	XVII	2 375	1 928
Congé du personnel et charges de rapatriement		1 930	1 975
Résiliation de contrats de travail	XVII	1 577	1 726
Autres provisions		30	-
<b>Total provisions</b>		<b>5 912</b>	<b>5 629</b>
<b>Passifs à long terme</b>			
Revenu différé à long terme	XVIII	13 402	15 685
Emprunt pour nouvel immeuble	XIX	12 294	10 947
<b>Total passifs à long terme</b>		<b>25 696</b>	<b>26 632</b>
<b>Fonds et réserves</b>			
Réserves désignées	XX	1 812	2 648
Réserves non soumises à restrictions	XX	17 595	17 219
<b>Total fonds et réserves</b>		<b>19 407</b>	<b>19 867</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDS</b>		<b>140 680</b>	<b>132 388</b>

# UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

## COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers de CHF

	Notes	2019			2018		
		Secrétariat sans restrictions	Accords de projets	Total	Secrétariat sans restrictions	Accord de projets	Total
<b>REVENUS OPÉRATIONNELS</b>							
Cotisations des membres		12 765	-	12 765	12 768	-	12 768
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XXI	1 426	-	1 426	1 487	-	1 487
Revenus d'accords		88	88 849	88 937	33	93 129	93 162
Revenus d'accords-cadres	XXII	11 632	-	11 632	11 229	-	11 229
Autres revenus de fonctionnement	XXIII	5 880	280	6 160	6 041	324	6 365
<b>TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS</b>		<b>31 791</b>	<b>89 129</b>	<b>120 920</b>	<b>31 558</b>	<b>93 453</b>	<b>125 011</b>
<b>ALLOCATIONS INTERNES</b>							
Allocation de frais entre projets		35 035	(35 035)	-	36 078	(36 078)	-
Autres allocations internes		561	(561)	-	78	(78)	-
<b>TOTAL ALLOCATIONS INTERNES</b>		<b>35 596</b>	<b>(35 596)</b>	<b>-</b>	<b>36 156</b>	<b>(36 156)</b>	<b>-</b>
<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>							
Frais de personnel		53 955	4 898	58 853	53 187	6 736	59 923
Consultants		1 193	17 523	18 716	1 687	16 586	18 273
Subventions à des partenaires		466	3 234	3 700	484	3 271	3 755
Voyages		3 099	12 124	15 223	2 860	12 201	15 061
Ateliers et conférences		417	1 367	1 784	269	2 099	2 368
Frais de publications et impression		344	1 363	1 707	249	2 791	3 040
Frais de bureau et administratifs généraux		3 866	1 576	5 442	3 923	3 850	7 773
Véhicules & équipements – frais & entretien		830	9 523	10 353	909	9 170	10 079
Frais ou coûts professionnels		567	646	1 213	593	955	1 548
Dépréciation et amortissement		2 160	15	2 175	2 459	6	2 465
<b>TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>		<b>66 897</b>	<b>52 269</b>	<b>119 166</b>	<b>66 620</b>	<b>57 665</b>	<b>124 285</b>
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES OPÉRATIONS</b>		<b>489</b>	<b>1 264</b>	<b>1 753</b>	<b>1 094</b>	<b>(368)</b>	<b>726</b>
<b>AUTRES REVENUS (DÉPENSES)</b>							
Revenus d'intérêt	XIX	457	16	473	515	8	523
Frais financiers	XIX	(397)	(99)	(495)	(542)	(157)	(699)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	441	-	441	(408)	-	(408)
Gains/(pertes) nets de change		(504)	(803)	(1 431)	(504)	(552)	(1 056)
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXIV	-	(351)	(351)	-	(106)	(106)
Mouvements nets de provisions et passages en perte		(538)	(28)	(566)	(1 186)	1 175	(11)
<b>TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)</b>		<b>(665)</b>	<b>(1 264)</b>	<b>(1 929)</b>	<b>(2 125)</b>	<b>368</b>	<b>(1 757)</b>
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE</b>		<b>(176)</b>	<b>-</b>	<b>(176)</b>	<b>(1 031)</b>	<b>-</b>	<b>(1 031)</b>

# UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

## COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers de CHF

	Réserves désignées				Réserves sans restrictions			Total	
	Réserves réunions statutaires	Autres réserves désignées	Fonds de rénovation	Total réserves désignées	Réserves d'écart de conversion	Fonds de l'UICN	Excédents non distribués		Total réserves sans restrictions
<b>Solde au 1er janvier 2018</b>	<b>489</b>	<b>671</b>	<b>865</b>	<b>2 025</b>	<b>1 359</b>	<b>8 621</b>	<b>9 468</b>	<b>19 448</b>	<b>21 473</b>
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(1 031)	(1 031)	(1 031)
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	(575)	-	-	(575)	(575)
Allocation au fonds de rénovation	-	-	11	11	-	-	(11)	(11)	-
Allocation aux autres réserves désignées	-	269	-	269	-	-	(269)	(269)	-
Allocation à la réserve pour réunions statutaires	343	-	-	343	-	-	(343)	(343)	-
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>832</b>	<b>940</b>	<b>876</b>	<b>2 648</b>	<b>784</b>	<b>8 621</b>	<b>7 814</b>	<b>17 219</b>	<b>19 867</b>
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>832</b>	<b>940</b>	<b>876</b>	<b>2 648</b>	<b>784</b>	<b>8 621</b>	<b>7 814</b>	<b>17 219</b>	<b>19 867</b>
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(176)	(176)	(176)
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	(284)	-	-	(284)	(284)
Allocation au fonds de rénovation	-	-	10	10	-	-	(10)	(10)	-
Libération des autres réserves désignées	-	(14)	-	(14)	-	-	14	14	-
Libération de la réserve pour réunions statutaires	(832)	-	-	(832)	-	-	832	832	-
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>-</b>	<b>926</b>	<b>886</b>	<b>1 812</b>	<b>500</b>	<b>8 621</b>	<b>8 474</b>	<b>17 595</b>	<b>19 407</b>

COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers de CHF

	Notes	2019	2018
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>			
<b>Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation</b>		(176)	(1 031)
Ajustement écart de conversion	XX	(284)	(575)
<b>Solde net dégagé de l'activité d'exploitation</b>		<b>(460)</b>	<b>(1 606)</b>
Amortissement d'immobilisations corporelles	XII	2 102	2 139
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XIII	72	354
Augmentation / (diminution) provision projets déficitaires	XVII	447	(243)
Augmentation / (diminution) congés du personnel et charges de rapatriement		(45)	(160)
Augmentation / (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVII	(149)	150
Augmentation / (diminution) autres provisions		30	-
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	VI	961	(326)
(Augmentation) / diminution créances envers le personnel	VII	117	59
(Augmentation) / diminution créances envers des organisations partenaires	VIII	(29)	137
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	IX	4 640	(1 953)
(Augmentation) / diminution paiements anticipés		(246)	(140)
(Augmentation) / diminution créances des donateurs		(190)	(989)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	X	(3 422)	(613)
(Augmentation) / diminution créances des accords-cadres	XI	(705)	(202)
(Augmentation) / diminution des autres créances		(60)	(383)
Augmentation / (diminution) cotisations perçues d'avance		1 149	125
Augmentation / (diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XIV	(3 059)	(66)
Augmentation / (diminution) charges sociales à payer		326	(285)
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	X	10 944	4 484
Augmentation / (diminution) passifs à court terme divers		(271)	(34)
Augmentation / (diminution) avances d'organisations hébergées	XVI	(803)	(15)
(Gain) / Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XII	19	33
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>11 368</b>	<b>466</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>			
Achat d'immobilisations corporelles	XII	(608)	(634)
Mouvement net des actifs financiers	IV	128	334
Achat d'actifs incorporels	XIII	(191)	(112)
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>(671)</b>	<b>(412)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>			
Augmentation / (diminution) de l'emprunt	XIX	(177)	(174)
Augmentation / (diminution) du revenu différé à court terme	XVIII	745	(483)
Augmentation / (diminution) du revenu différé à long terme	XVIII	(692)	(676)
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>		<b>(124)</b>	<b>(1 333)</b>
<b>Flux net de trésorerie pour l'exercice</b>		<b>10 573</b>	<b>(1 279)</b>
<b>Trésorerie en début d'exercice</b>	III	<b>47 656</b>	<b>48 935</b>
<b>Trésorerie en fin d'exercice</b>	III	<b>58 229</b>	<b>47 656</b>



## **UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### **I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ**

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) est une organisation de Membres constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française. Elle compte parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations des peuples autochtones. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse, et est seule responsable, à l'exclusion de ses Membres, de toutes ses transactions et de tous ses engagements.

La plus haute instance dirigeante de l'UICN est le Congrès mondial de la nature, composé des Membres de l'UICN. Le Congrès mondial de la nature élit le Conseil, habilité à gouverner l'UICN entre les réunions du Congrès.

En 1986, l'UICN a conclu un accord fiscal avec le gouvernement suisse lui accordant une exemption de toutes les taxes suisses. L'UICN a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

### **II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS**

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

#### **1. Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du Code suisse des obligations.

#### **2. Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités.

## **UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Divisions :

- Région Asie
  - Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
  - Bureau national du Bangladesh
  - Bureau national du Cambodge
  - Bureau national de Chine
  - Bureau national de l'Inde
  - Bureau national du Laos
  - Bureau de projet des Maldives
  - Bureau de projet du Myanmar
  - Bureau national du Népal
  - Bureau national du Pakistan
  - Bureau national du Sri Lanka
  - Bureau national de Thaïlande
  - Bureau national du Vietnam
- Région Afrique orientale et australe
  - Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
  - Bureau national du Mozambique
  - Bureau de projet du Rwanda
  - Bureau national d'Afrique du Sud
  - Bureau national de Tanzanie
  - Bureau national d'Ouganda
  - Bureau national du Zimbabwe
- Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)
- Centre de droit environnemental (Allemagne)
- Bureau pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l'Océanie (Fiji)
- Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes
  - Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
  - Bureau de projet du Salvador
  - Bureau de projet du Guatemala
  - Bureau de projet du Honduras
  - Bureau de projet du Mexique
- Région Amérique du Sud
  - Bureau régional pour l'Amérique du Sud (Équateur)
  - Bureau national du Brésil
- Programme des espèces au Royaume-Uni (Royaume-Uni)

## **UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Région Afrique centrale et occidentale
  - Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale (Sénégal)
  - Bureau national du Burkina Faso
  - Bureau national du Cameroun
  - Bureau de projet de la République Démocratique du Congo
  - Bureau de projet du Ghana
  - Bureau national de Guinée Bissau
  - Bureau national du Mali
  - Bureau national de Mauritanie
  - Bureau de projet du Niger
  - Bureau national du Sénégal
- Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
- Bureau de Washington, D.C.

Autres entités :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association

### **3. Monnaies des comptes**

#### **a) Monnaie de présentation**

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

#### **b) Monnaie de fonctionnement**

Chacun des pays dans lesquels l'UICN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement s'ajuste mieux à l'environnement économique dans lequel opèrent ces bureaux.

### **4. Monnaies étrangères**

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de ce grand livre.

## **UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du contrat correspondant avec le donateur. En fin d'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau où ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les gains et pertes encourus sont comptabilisés dans le compte de résultat de chaque grand livre de bureau. Les soldes de projet sont, par ailleurs, réévalués en CHF, à partir de la devise du grand livre, au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Si, du fait de l'application de la politique de conversion ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

### **5. Revenu**

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des membres, des contributions de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

#### **a) Cotisation des membres**

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

#### **b) Donations volontaires**

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

##### Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Les revenus d'accords-cadres reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont constatés comme revenus différés non soumis à restriction.

##### Contributions en nature du personnel

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout le temps du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte consolidé des revenus et dépenses. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

#### Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposés par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. En fin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avancés des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

#### **c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel**

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison d'une convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté dans le compte consolidé des revenus et dépenses comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

### **6. Dépenses**

Toutes les dépenses non soumises à restrictions et toutes les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'engagement.

### **7. Transferts entre projets**

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

#### Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

#### Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects imputés aux accords de projet sont transférés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

### **8. Actifs financiers**

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers, sont constatés dans le compte des revenus et dépenses l'exercice où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF.

### **9. Immobilisations**

#### **a) Actifs achetés**

L'acquisition d'immobilisations corporelles est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

## **UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### **b) Actifs en nature**

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte des revenus et dépenses sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

### **c) Amortissement**

Les immobilisations corporelles sont amorties selon l'estimation de leur vie utile, sur la base suivante :

Matériel informatique	3 - 5 ans
Véhicules	4 - 7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4 - 7 ans
Rénovations d'immeuble	10 - 20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

### **d) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles**

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

## **10. Immobilisations incorporelles**

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 5 à 7 ans.

Les coûts du développement d'un logiciel en interne sont imputés à l'année où la dépense a été faite.

## **11. Provisions**

### **a) Provision pour cotisations à recevoir**

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

Trois ans ou plus	100%
Deux ans	67%
Un an	33%

La provision pour arriérés de cotisations de certains États Membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du Membre concerné.

Toutes les provisions sont constituées pour couvrir les cotisations des membres dont les droits ont été révoqués par le Congrès mondial de la nature de l'UICN ou pas vote des Membres.

**b) Provisions pour les projets déficitaires**

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

**c) Résiliation de contrats de travail**

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

**d) Congés du personnel et rapatriement**

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

**12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché**

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses.

**13. Organisations hébergées**

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus ou avancés par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux/des organisations hébergées.

**14. Réserves**

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

**a) Réserves non soumises à restriction**

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

## UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### Réserves d'écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change des monnaies fonctionnelles par rapport au franc suisse.

### Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non soumises à restriction.

## **b) Réserves désignées**

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

### Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

### Fonds de rénovation

Ce fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

### Autres réserves désignées

Les autres réserves désignées sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

## **III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME**

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2019	2018
Asie	2 670	2 022
Afrique orientale et australe	2 653	1 677
Europe de l'Est et Asie centrale	35	226
Europe	2 539	1 804
Centre de droit environnemental, Bonn	856	470
Siège	41 858	34 864
Méditerranée	243	760
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	1 430	1 396
Océanie	766	(17)
Amérique du Sud	341	147
Royaume-Uni	542	440
États-Unis	705	1 203
Afrique centrale et occidentale	2 822	1 911
Asie occidentale	769	753
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>58 229</b>	<b>47 656</b>



## UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### IV. ACTIFS FINANCIERS

	2019	2018
Obligations	12 023	11 192
Microfinance	1 616	1 599
Actions	914	1 824
Bons du Trésor	753	790
Autres investissements	714	743
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>16 020</b>	<b>16 148</b>

Au 31 décembre 2019, une perte non réalisée de CHF 68 (2018 – CHF 29 perte) sur les opérations de change a été constatée sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année, le portefeuille d'investissement a connu un gain de capital de CHF 411 (2018 – CHF 408 perte).

Au 31 décembre 2019, le portefeuille d'investissement présentait un bilan bancaire de CHF 605 (2018 – CHF 67), inclus dans la trésorerie et les dépôts bancaires à court terme.

### V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les engagements de contrats de change à terme suivants existaient au 31 décembre 2019 :

	Autre devise	CHF	Date d'échéance
Conversion de SEK à CHF	20 000	2 033	18.05.2020
Conversion de SEK à CHF	19 375	2 014	31.08.2020
Conversion de NOK à CHF	10 500	1 128	29.04.2020

Les contrats de conversion de SEK et NOK en CHF sont tous des contrats de change à terme.

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché des contrats de change à terme représentait une perte de CHF 30 (2018 – néant). Une provision pour la valeur totale de la perte est incluse dans la variation nette des provisions et des amortissements dans le compte de résultat consolidé.

### VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2019	2018
Cotisations brutes à recevoir	2 260	3 861
Provision pour arriérés	(1 249)	(1 889)
<b>Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre</b>	<b>1 011</b>	<b>1 972</b>

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée conformément à la politique décrite à la note II.11 (a).

## UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

2018	2016 et avant	2017	2018	Total
<b>Total des cotisations à recevoir</b>	<b>598</b>	<b>989</b>	<b>2 274</b>	<b>3 861</b>
Provision pour arriérés de cotisations	(419)	(573)	(897)	(1 889)
<b>Cotisations nettes à recevoir</b>	<b>179</b>	<b>416</b>	<b>1 377</b>	<b>1 972</b>

2019	2017 et avant	2018	2019	Total
États membres	174	367	1 045	1 586
Agences gouvernementales	74	111	294	479
Peuples autochtones	0	0	1	1
ONG internationales	3	6	12	21
ONG nationales	15	40	87	142
Affiliés	14	6	11	31
<b>Total arriérés de cotisations</b>	<b>280</b>	<b>530</b>	<b>1 450</b>	<b>2 260</b>
Provisions pour arriérés de cotisations	(280)	(429)	(540)	(1 249)
<b>Cotisations nettes à recevoir</b>	<b>-</b>	<b>101</b>	<b>910</b>	<b>1 011</b>

### Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2019	2018
<b>Solde au 1er janvier</b>	1 889	2 239
Augmentation de / (prélèvement sur) la provision	-	129
Passage en perte contre la provision	(640)	(479)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1 249</b>	<b>1 889</b>

## VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre.

	2019	2018
Avances nettes pour voyages	268	375
Avances sur traitement et prêts au personnel	8	18
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>276</b>	<b>393</b>

## VIII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2019	2018
<b>Secrétariat de la Convention RAMSAR</b>	<b>367</b>	<b>338</b>

## UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2019	2018
Asie	483	156
Afrique orientale et australe	594	493
Europe	93	96
Siège	5 614	10 124
Méditerranée	17	31
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	190	244
Océanie	(14)	155
Amérique du Sud	583	683
Royaume-Uni	104	172
États-Unis	345	165
Asie occidentale	258	109
Afrique centrale et occidentale	1 558	2 037
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>9 825</b>	<b>14 465</b>

### X. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2019	2018
Créances des accords de projet	(18 108)	(14 686)
Avances des accords de projet	73 313	62 369
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>55 205</b>	<b>47 683</b>

### XI. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2019, un paiement de CHF 1 417 était attendu, à comparer à un paiement attendu de CHF 712 au 31 décembre 2018.

## UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### XII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### 1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, mobiliers et installations à demeure	Total
<b>Valeur d'achat :</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>27 178</b>	<b>13 775</b>	<b>5 281</b>	<b>9 714</b>	<b>55 948</b>
Acquisitions	-	-	53	581	<b>634</b>
Cessions	-	-	-	(701)	<b>(701)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>27 178</b>	<b>13 775</b>	<b>5 334</b>	<b>9 594</b>	<b>55 881</b>
Acquisitions	-	-	10	598	<b>608</b>
Cessions	-	-	(6)	(258)	<b>(264)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>27 178</b>	<b>13 775</b>	<b>5 338</b>	<b>9 934</b>	<b>56 225</b>
<b>Amortissement :</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>(9 554)</b>	<b>(6 735)</b>	<b>(1 405)</b>	<b>(7 896)</b>	<b>(25 590)</b>
Charges pour l'année	(544)	(575)	(302)	(718)	<b>(2 139)</b>
Cessions	-	-	-	665	<b>665</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>(10 098)</b>	<b>(7 310)</b>	<b>(1 707)</b>	<b>(7 949)</b>	<b>(27 064)</b>
Charges pour l'année	(544)	(575)	(284)	(699)	<b>(2 102)</b>
Cessions	-	-	3	240	<b>243</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>(10 642)</b>	<b>(7 885)</b>	<b>(1 988)</b>	<b>(8 408)</b>	<b>(28 923)</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>17 080</b>	<b>6 465</b>	<b>3 627</b>	<b>1 645</b>	<b>28 817</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>16 536</b>	<b>5 890</b>	<b>3 350</b>	<b>1 526</b>	<b>27 302</b>

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile estimée suivant la note II.9.

Les soldes d'ouverture d'immobilisations de décembre 2017 ont été modifiés pour refléter correctement la cession des équipements entièrement amortis de CHF 948.

#### 2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

#### 3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

## UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est dissout sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera dissoute sur la durée estimée de vie de l'entretien de l'immeuble (20 ans).

### b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 692 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 815.

## XIII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent à un système progiciel de gestion intégré (ERP) et à des applications sur le portail.

### Mouvement des immobilisations incorporelles

	2019	2018
<b>Valeur d'achat :</b>		
Solde au 1er janvier	4 550	4 438
Acquisitions	191	112
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>4 741</b>	<b>4 550</b>
<b>Amortissement :</b>		
Solde au 1er janvier	(4 423)	(4 069)
Charge de l'exercice	(72)	(354)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>(4 495)</b>	<b>(4 423)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>246</b>	<b>127</b>

## UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### XIV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 10 782 au 31 décembre 2019 (2018 – CHF 13 841), CHF 6 973 (2018 – CHF 9 472) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

	2019	2018
Dettes et charges à payer fournisseurs	5 067	5 301
Charges à payer partenaires d'exécution	5 715	8 540
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>10 782</b>	<b>13 841</b>

### XV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES

L'UICN gère différents régimes de retraite dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Au 31 décembre 2019, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à un montant nul (2018 – CHF nul).

### XVI. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES

Les avances aux organisations hébergées sont des fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées. Au 31 décembre 2019, les soldes sont dus par des organisations associées à l'UICN résultant de l'encours de fonds de donateurs sur des projets d'organisations hébergées.

	2019	2018
Soldes au 1er janvier	496	511
Revenu	1 798	4 168
Dépenses	(2 566)	(4 223)
	(272)	456
Autres fonds détenus	(35)	40
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>(307)</b>	<b>496</b>

### XVII. PROVISIONS

#### 1. Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

**Mouvement dans la provision pour déficit de projets**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>1 928</b>	<b>2 171</b>
Augmentation de la provision	610	1 337
Utilisation de la provision	(163)	(1 580)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>2 375</b>	<b>1 928</b>
<b>Région</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Asie	568	323
Afrique orientale et australe	433	289
Europe	16	16
Siège	423	490
Méditerranée	47	49
Océanie	152	243
Afrique centrale et occidentale	272	152
Asie occidentale	464	366
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>2 375</b>	<b>1 928</b>

**2. Résiliation de contrats de travail**

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimé de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

**Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>1 726</b>	<b>1 576</b>
Augmentation de la provision	777	962
Utilisation de la provision	(926)	(812)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1 577</b>	<b>1 726</b>

**XVIII. REVENU DIFFÉRÉ**

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Revenu différé non soumis à restriction	1 454	709
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 652	2 753
Donations en nature	216	243
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	434	465
	<b>3 302</b>	<b>3 461</b>
Immeuble d'origine du Siège	7 123	7 431
Prêt gouvernemental sans intérêts	3 444	5 260
<b>Total</b>	<b>15 323</b>	<b>16 861</b>
<b>Courant</b>		
Revenu différé non soumis à restriction	1 454	709
Immeubles :		
Immeuble d'origine	339	339
Extension de l'immeuble	128	128
<b>Total immeubles</b>	<b>467</b>	<b>467</b>
<b>Total revenu différé courant</b>	<b>1 921</b>	<b>1 176</b>
<b>Non courant</b>		
Immeuble d'origine	6 784	7 092
Extension de l'immeuble	6 618	8 593
<b>Total revenu différé à long terme</b>	<b>13 402</b>	<b>15 685</b>
<b>Total revenu différé</b>	<b>15 323</b>	<b>16 861</b>

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée de vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI 3).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt de CHF 12 537 (2018 – CHF 11 124) et la valeur résiduelle de l'argent reçu de CHF 15 981 (2018 – CHF 16 384) (voir la note XIX). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt.



**XIX. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE****Prêt pour l'extension du Siège**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Courant	243	177
Non courant	12 294	10 947
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>12 537</b>	<b>11 124</b>

Le gouvernement suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010.

La juste valeur du prêt est estimée à CHF 12 537 (2018 – CHF 11 124). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 1,25% (2018 – 2%), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 3 444 (2018 – CHF 5 260) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XVIII).

La modification du taux d'actualisation de 2% à 1,25% a eu pour conséquence une augmentation de la juste valeur du prêt de CHF 1 591 et une diminution correspondante des produits différés. Cet ajustement n'a pas été enregistré dans le compte des revenus et dépenses car il n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 1,25% est estimée à CHF 200 (2018 – 2%, CHF 328). Cette valeur a été enregistrée dans le compte des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

**XX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS****1. Réserves non soumises à restriction****Écarts de conversion et gains et pertes de change**

Les gains et les pertes de changes au niveau de chacun des grands livres sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. La perte nette de change sans restriction pour l'exercice se monte à CHF 628 (2018 – perte de CHF 504).

Lors de la consolidation, et à la conversion en CHF des grands livres tenus dans les autres monnaies, les gains et pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2019 s'est traduit par une perte de CHF 284 (2018 – perte de CHF 575).

**2. Réserves désignées****a) Réserve pour les réunions statutaires**

En 2019, CHF 832 (2018 – CHF 343 allocation) ont été libérés des excédents non distribués de la réserve pour les réunions statutaires pour couvrir les coûts du Congrès 2020 (CHF 425) et des Forums régionaux de la conservation (CHF 407).

## **UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

### **b) Autres réserves désignées**

En 2019, CHF 14 (2018 – CHF 269 allocation) ont été libérés des autres réserves désignées au concept des Commissions de l'UICN CHF 117 allocation (2018 – CHF 224 allocation), de l'Évaluation externe CHF 55 allocation (2018 – CHF 45 allocation) et d'investissements dans les systèmes CHF 186 libération (2018 – CHF nul).

### **c) Fonds de rénovation**

La somme nette de CHF 10 (2018 – CHF 11) a été allouée des excédents non distribués vers le fonds de rénovation afin de couvrir les futurs frais de rénovation de l'immeuble du Siège de l'UICN.

## **XXI. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL**

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 426 (2018 – CHF 1 487) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entré en vigueur au 1er janvier 1987.

## **XXII. REVENUS D'ACCORDS**

L'Annexe A contient la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des allocations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN.

Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 526 (2018 – CHF 430).

## **XXIII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS**

D'autres revenus opérationnels de CHF 5 880 (2018 – CHF 6 041) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du Secrétariat de la Convention de Ramsar de CHF 561 (2018 – CHF 574), des recettes de location de CHF 1 231 (2018 – CHF 1 174), la constatation du revenu différé de donations de CHF 467 (2018 – CHF 468) pour l'immeuble original du Siège et son extension, et les contributions en nature du personnel, autre que le personnel lié aux accords-cadres, de CHF 1 017 (2018 – 979). Le solde du revenu opérationnel se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

## **XXIV. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS**

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du contrat correspondant avec le donateur. À la fin de l'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau dans lequel ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les soldes des projets non exprimés en francs suisses sont ensuite actualisés en francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au solde des projets au bilan et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

**XXV. FRAIS D'AUDIT**

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Audit des états financiers consolidés	194	171
Autres audits	49	37

**XXVI. PARTIES LIÉES**

**1. Identité des parties liées**

**a) Les Commissions**

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

**b) Les Comités nationaux et régionaux**

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

**c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)**

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services ressources humaines et informatiques.

**d) TRAFFIC International**

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni. L'UICN en est l'un des membres fondateurs et Siège à son comité de direction. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

**e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US**

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

**2. Transactions avec des parties liées**

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 300 aux Commissions (2018 – CHF 1 300). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions. Les allocations non dépensées sont incluses sous Autres réserves désignées.

## **UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources**

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 4 932 (2018 – CHF 6 730) et effectué des paiements pour CHF 4 559 (2018 – CHF 6 498) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 3 827 (2018 – CHF 5 196). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 561 (2018 – CHF 574) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus opérationnels.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 418 à TRAFFIC International (2018 – CHF 449).

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources – US le montant de USD 531 (CHF 515) et en 2018, le montant de USD 437 (CHF 430).

Résumé des entités légalement contrôlées :

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2019	2018
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	234 857	100%	100%
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl	31.12	EUR	104	100%	100%
Associação UICN	31.12	BLR	292	20%	20%
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	130	NA	NA
IUCN Maldives	31.12	USD	-	100%	100%
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte dormant				

### **XXVII. PERSONNEL**

L'effectif de l'UICN, personnel en nature compris, est le suivant :

	2019	2018
Nombre moyen d'employés durant l'année	833	891

### **XXVIII. BAUX D'EXPLOITATION**

Au 31 décembre 2019, l'UICN a contracté des engagements minimaux pour la location de bureaux s'élevant à CHF 4 757 (2018 – CHF 4 648), correspondant aux frais de location attendus jusqu'à la fin des contrats de location, desquels CHF 4 325 (2018 – CHF 3 900) expirent d'ici 1 à 5 ans et CHF 432 (2018 – CHF 748) d'ici 6 à 7 ans.

L'UICN détient des contrats de crédit-bail portant sur du matériel de bureau et des véhicules d'un montant de CHF 141 (2018 – CHF 160), expirant d'ici 1 à 5 ans.

## **XXIX. GARANTIES BANCAIRES**

Au 31 décembre 2019, les garanties bancaires de l'UICN s'élevaient à 151 metical mozambicains (2018 – MZN 2 862) et 19 dinars koweïtis (2018 – KWD 19), pour une valeur totale de CHF 68 (2018 – CHF 108) en faveur de donateurs de l'UICN. Un montant équivalent est mis en gage auprès des banques correspondantes.

## **XXX. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS**

L'épidémie de COVID-19 s'est développée rapidement en 2020, avec un nombre important d'infections dans de nombreuses régions géographiques. Les restrictions gouvernementales à la libre circulation et association du personnel et des participants aux projets devraient avoir un certain impact sur l'exécution du programme, au cours de 2020.

L'UICN a évalué l'impact que la COVID-19 aura sur ses opérations en 2020 en tenant compte à la fois des sources de revenus désignés et non soumis à restriction. L'impact sur les revenus non soumis à restriction devrait être minime. Il existe un risque que certains Membres retardent ou, dans des cas extrêmes, ne soient pas en mesure de payer leurs cotisations, entraînant l'obligation de prévoir des dispositions supplémentaires pour les cotisations impayées en 2020, mais cela devrait rester minime. Les revenus d'accords-cadres ne devraient pas être affectés, car les revenus budgétisés pour 2020 sont garantis par des contrats avec des organismes gouvernementaux.

Une analyse de tous les plans de projet a été effectuée. Bien qu'une baisse des dépenses liées aux activités soit prévue, celle-ci ne devrait pas être significative. Les plans de projet sont en cours de révision, au besoin, en collaboration avec les donateurs de l'UICN, afin de minimiser l'impact en priorisant les activités de projet non impactées par la COVID-19. En outre, des modalités alternatives sont utilisées, le cas échéant, pour les projets, par exemple l'utilisation de technologies virtuelles pour organiser des ateliers et autres activités de collaboration. Par conséquent, nous prévoyons que l'impact financier de la COVID-19 sur la mise en œuvre des projets sera limité, en 2020.

En raison de l'urgence de la COVID-19, le Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui devait se tenir en juin 2020 à Marseille, France, a été reporté à janvier 2021. Cette décision de report n'a aucune incidence sur les états financiers 2019. Tous les coûts supplémentaires liés au report du Congrès seront reconnus en 2020.

Dans l'ensemble, l'UICN considère que ces événements subséquents n'ont aucune incidence sur les états financiers 2019. En outre, la Direction a conclu qu'il n'existait aucune incertitude matérielle susceptible de significativement mettre en doute la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités. Nous continuerons de surveiller la situation, tout au long de 2020, et de prendre des mesures visant à assurer nos opérations, dans la mesure du possible, sans mettre en péril la santé de notre personnel ou de nos partenaires.

## ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF	2019	2019	2018	2018
	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique centrale et occidentale	2 903	754	3 314	775
Région Afrique orientale et australe	4 800	625	4 575	736
Région Asie	6 905	886	7 417	1 029
Méso-Amérique et Caraïbes	3 627	440	4 577	506
Amérique du Sud et Brésil	1 252	326	1 458	378
Bureau régional de l'Europe, Bruxelles	1 017	-	986	-
Bureau régional Europe de l'Est et l'Asie centrale	454	-	378	-
Région Asie occidentale	909	330	1 147	384
Centre de coopération méditerranéen	1 492	-	1 430	-
Océanie	1 514	296	1 494	347
Bureau de Washington D.C.	900	-	998	-
<b>Sous-total – composantes sous-régionales</b>	<b>25 773</b>	<b>3 657</b>	<b>27 774</b>	<b>4 155</b>
Bureau du Directeur, groupe Conservation de la biodiversité	357	356	388	400
Programme sur les espèces	3 452	449	3 342	450
Programme sur les aires protégées	1 557	374	1 336	350
Programme sur le Patrimoine mondial	1 032	333	1 159	350
TRAFFIC International	418	218	449	249
<b>Sous-total – groupe Conservation de la biodiversité</b>	<b>6 816</b>	<b>1 730</b>	<b>6 674</b>	<b>1 799</b>
Bureau du Directeur, groupe Solutions fondées sur la nature	456	356	466	350
Programme de la gestion des écosystèmes	1 824	408	1 542	348
Programme sur les forêts et le changement climatique	1 880	236	1 966	197
Programme marin et polaire	1 658	233	1 876	247
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau	812	237	1 019	200
Programme entreprises et biodiversité	1 194	238	1 260	331
Programme de gouvernance et droits	1 202	593	1 327	619
<b>Sous-total – groupe Solutions fondées sur la nature</b>	<b>9 026</b>	<b>2 301</b>	<b>9 456</b>	<b>2 292</b>
Bureau du Directeur, groupe du Politiques et Programme	404	356	401	400
Connaissances économiques	889	575	730	620
Unité Sciences et Connaissances	805	634	753	618
Unité Politique globale	725	541	716	567
Programme sur le droit de l'environnement	1 164	333	1 230	348
Unité de coordination du FME	605	-	580	-
<b>Sous-total – groupe Politiques et Programme</b>	<b>4 592</b>	<b>2 439</b>	<b>4 410</b>	<b>2 553</b>
Commission de l'éducation et de la communication	273	-	204	-
Commission de la gestion des écosystèmes	210	-	145	-
Commission mondiale du droit de l'environnement	141	-	118	-
Commission mondiale des aires protégées	227	-	182	-
Commission de la sauvegarde des espèces	143	-	221	-
Commission des politiques environnementales économiques et sociales	177	-	185	-
<b>Sous-total – Commissions</b>	<b>1 171</b>	<b>-</b>	<b>1 055</b>	<b>-</b>
Bureau du Directeur Groupe pour le Renforcement de l'Union	3 131	-	1 406	-
Gouvernance	685	-	631	-
<b>Sous-total – groupe Renforcement de l'Union</b>	<b>3 816</b>	<b>-</b>	<b>2 037</b>	<b>-</b>
Bureau du Directeur général	1 099	-	1 284	217
Conseiller juridique	589	-	626	-
Unité Surveillance	219	-	214	-
Unité Planification, Suivi et Évaluation	595	417	525	284
Unité Communications mondiales	1 091	-	958	-
Groupe Finances	1 682	-	1 659	-
Unité mondiale des opérations du Programme	1 797	245	1 866	235
Groupe Gestion des ressources humaines	1 205	-	1 094	-
Unité Partenariats stratégiques	753	544	622	134
Groupe Services généraux	3 060	-	2 947	-
Groupe Systèmes d'information	3 634	-	3 736	-
<b>Sous-total – Unités de services</b>	<b>15 724</b>	<b>1 206</b>	<b>15 531</b>	<b>870</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>66 918</b>	<b>11 333</b>	<b>66 937</b>	<b>11 669</b>
Dépenses non opérationnelles	(21)	-	(317)	-
<b>Dépenses opérationnelles selon le compte des revenus et dépenses</b>	<b>66 918</b>	<b>11 333</b>	<b>66 620</b>	<b>11 669</b>
<b>Réconciliation du revenu d'accords aux Comptes consolidés</b>		<b>2019</b>		<b>2018</b>
<b>Allocation totale indiquée ci-dessus</b>		<b>11 333</b>		<b>11 669</b>
Pertes de change réalisées sur les contributions en espèces		132		-
Fonds d'accords-cadres alloués aux projets		233		-
Excédent/(perte) transférés en fin d'année à la réserve désignée		(66)		(440)
<b>Total affecté sous les accords-cadres</b>		<b>11 632</b>		<b>11 229</b>

**ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D’ACCORDS-CADRES**

En milliers de CHF

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Partenaires selon les accords-cadres conjoints</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
Agence française de développement (AFD), Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (MAA), Ministère des Outre-Mer (MOM) – France	1 214	1 178
Ministère de l’environnement (MOE) – République de Corée	789	634
Ministère des Affaires étrangères – Finlande	397	419
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) – Norvège	2 415	2 432
Agence suédoise de développement international (Sida) – Suède	4 589	4 319
Direction du développement et de la coopération (DDC) – Suisse	1 500	1 500
Département d’État – États-Unis	728	747
<b>Total affecté sous les accords-cadres</b>	<b>11 632</b>	<b>11 229</b>

**Note :**

Les allocations des revenus d’accords-cadres sont établies sur la base des revenus budgétisés au début d’année. La différence entre les allocations effectuées et les revenus réels perçus est affectée aux réserves non soumises à restriction. Ceci est compensé par des soldes sur d’autres sources de financement pour parvenir au résultat global de l’année.